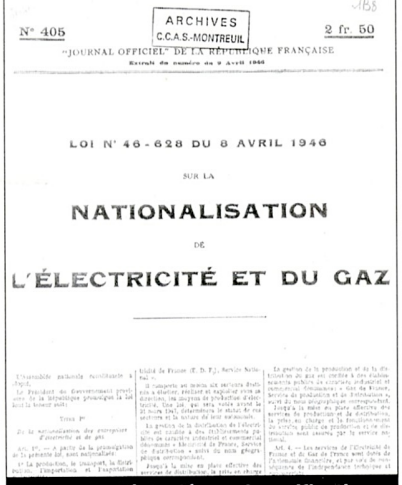
ARCHIVES C.C.A.S.-MONTREUIL

N° 405 — 2 fr. 50

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOI N° 46-628 DU 8 AVRIL 1946

SUR LA

NATIONALISATION

DE

L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ

le fac-similé du décret de ratification du statut national.

© ARCHIVES HISTORIQUES / CCAS

UNE LONGUE vie de luttes

Ouvrage conçu et réalisé par une association regroupant d'anciens gaziers, *Histoire de l'usine à gaz de Montpellier* illustre l'apport de l'installation du gaz et de l'électricité à l'histoire sociale du XX^e siècle.

Reprenant Victor Hugo : « *Ceux qui vivent sont ceux qui luttent, ceux dont un dessein ferme emplit l'âme et le front* », l'association Mémoire pour l'Avenir constituée de 160 anciens gaziers vient de publier début novembre une *Histoire de l'usine à gaz de Montpellier*[1].

Bien plus qu'une usine, ces agents ont tenu à raconter le parcours débuté en 1838 d'un « site » à la fois « industriel et social ».

Le côté industriel réside d'abord dans la construction de l'usine à l'écart de Montpellier, mais destiné à éclairer cette ville. Aux 470 réverbères à huile portant 1 265 becs de lumière succède donc l'arrivée du gaz en 1867. Ce dernier est produit par une décomposition de vapeur d'eau par du coke ou de la houille portée à haute température. Vingt ans plus tard, l'électricité apparaît et concurrence le gaz. En 1898, les conseils d'administration des compagnies du gaz et d'électricité fusionnent dans la société du gaz et d'électricité du Sud-Est.

Sur le plan social, les employeurs s'aperçoivent rapidement que des mineurs sous-payés et surexploités peuvent leur interdire toute la production par leurs grèves. Dans le même temps, en 1902 les travailleurs et employés du gaz s'unissent et s'organisent au sein du syndicalisme naissant.

Autour de l'usine, un quartier prend son essor. Rails de chemins de fer et routes pour acheminer le combustible, logements des ouvriers, écoles et commerces accompagnent les infrastructures et le développement de l'éclairage urbain. 1919, 1920, 1923, 1925, mais aussi 1930-32 sont marquées par des grèves pour les salaires, la protection sociale, le droit syndical, contre la répression de la police et de la gendarmerie. Puis 1935, 1936 et le Front populaire avec, entre autres, les congés payés...

Le 22 juin 1946, peu après la fin de la guerre, et suite aux orientations prises par le Conseil national de la Résistance (CNR) mis en place le 27 mai 1943, un décret ratifie le statut national du personnel des industries électrique et gazière. Il suit de peu la loi de nationalisation de l'électricité et du gaz votée le 8 avril 1946. Deux faits majeurs impulsés par un ministre communiste du nom de Marcel Paul.

Le statut prévoit une grille de salaire unique, un régime original de retraite, une complémentaire maladie, la création d'œuvres sociales par le prélèvement de 1 % minimum des recettes provenant des ventes de gaz et d'électricité, etc.

Si les années qui suivirent furent riches d'acquis sociaux, le travail se modifia peu à peu. À compter de 1975, la production de gaz en elle-même laissa la place à la distribution de gaz naturel. Les métiers changent. Multiplication des entités de proximité, construction et exploitation du réseau, relation aux abonnés remplacent alors un site industriel de 140 ans d'âge.

Cette *Histoire de l'usine à gaz de Montpellier* donne aussi à lire plusieurs témoignages d'anciens salariés. Rôle des activités sociales auprès de la jeunesse, élargissement de la protection sociale, acquisition de temps libre, obtention de formations pour des salariés dont le nombre monta jusqu'à 250 se sont conjugués avec l'arrivée de l'éclairage, du chauffage, de l'énergie pour le plus grand nombre d'usagers. Autant de mesures qui permettront à Louis Aragon d'écrire : « *Les Hommes et les Femmes ne sont pas que les porteurs de leur passé, ils sont aussi les graines de l'avenir.* »

Montrant l'importance de la nationalisation dans le développement de notre pays, cet ouvrage qui transmet la mémoire des gaziers renvoie à l'actualité. Après avoir changé le statut des entreprises historiques EDF et GDF puis privatisé GDF, l'Assemblée nationale vient d'adopter la loi Nome. En catimini, la majorité du palais Bourbon vient d'imposer plusieurs mesures (voir page 6) qui vont permettre à certains financiers de se partager un gâteau qui coûtera de plus en plus cher aux usagers... Le combat continue !

1 Pour tout renseignement écrire à : usinagaz.montpellier@voila.fr ou à Mémoire pour l'Avenir eRDF-GrDF, 382 rue de Trencavel - 34926 Montpellier Cedex 9.

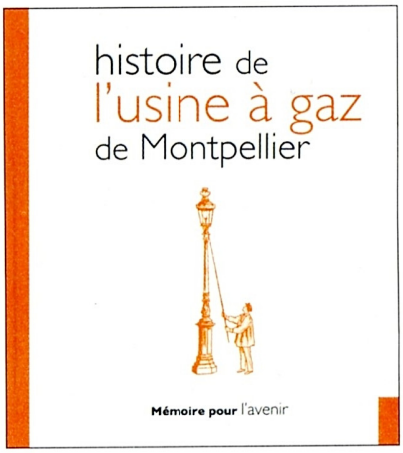

DR